

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT MARTIN D'ENTRAUNES VILLARD**  
 Gestionnaire du réseau : REAAM  
 Exploitation du réseau : REAAM

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SOURCE DU VILLARD Procédure de protection terminée  
 Station de production : TTP UV VILLARD

## Qualité de l'eau distribuée en 2019



| BACTERIOLOGIE (n/100 ml)   | NITRATES (mg/l)   | DURETE (°F)  |
|--|---|--|
| La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur. | Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)      | Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.<br><br>Eau calcaire. |
| Nombre de prélèvements : 2<br>Nombre de non conformité : 0<br>Pourcentage de conformité : 100 %  | Nombre de prélèvements : 2<br>Nombre de non conformité : 0<br>Pourcentage de conformité : 100 %<br>Valeur maximale atteinte : 1 mg/L<br>Valeur moyenne : 0,9 mg/L | Nombre de prélèvements : 1<br>Valeur moyenne : 23,2 °F<br>Valeur minimale atteinte : 23,2 °F<br>Valeur maximale atteinte : 23,2 °F                         |

| PESTICIDES (µg/l)  |
|--|
| Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l). |
| Nombre de prélèvements : 1<br>Valeur maximale atteinte : 0 µg/L<br>Nombre de mesures : 209<br>Nombre de non-conformités : 0                            |

| FLUOR (mg/l)  |
|---|
| Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).   |
| Nombre de prélèvements : 1<br>Nombre de non conformité : 0<br>Pourcentage de conformité : 100 %<br>Valeur maximale atteinte : 0 mg/L<br>Valeur moyenne : 0 mg/L |

## Conclusion sanitaire :

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**  
**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.**

Edité le 14/04/2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

|                        |   |   |
|------------------------|---|---|
| <br><b>ABSENCE</b>     | Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. | <br><b>PLOMB</b>  |
| <br><b>TEMPERATURE</b> | Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.                     | Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. |

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT MARTIN D'ENTRAUNES CLOT**  
 Gestionnaire du réseau : REAAM  
 Exploitation du réseau : REAAM

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SOURCE DU VILLARD Procédure de protection terminée  
 Station de production : TTP UV ST MARTIN D'ENTRAUNES CLOT



### Qualité de l'eau distribuée en 2019

| BACTERIOLOGIE (n/100 ml)   | NITRATES (mg/l)   | DURETE (°F)  |
|--|---|--|
| La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur. | Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)        | Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.<br><br>Eau calcaire. |
| Nombre de prélèvements : 3<br>Nombre de non conformité : 0<br>Pourcentage de conformité : 100 %  | Nombre de prélèvements : 3<br>Nombre de non conformité : 0<br>Pourcentage de conformité : 100 %<br>Valeur maximale atteinte : 0,6 mg/L<br>Valeur moyenne : 0,4 mg/L | Nombre de prélèvements : 1<br>Valeur moyenne : 23,4 °F<br>Valeur minimale atteinte : 23,4 °F<br>Valeur maximale atteinte : 23,4 °F                         |

| PESTICIDES (µg/l)  |
|--|
| Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l). |
| N.M.   |

| FLUOR (mg/l)  |
|---|
| Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l). |
| N.M.  |

### Conclusion sanitaire :

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**  
**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.**

Edité le 14/04/2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

|                        |   |                  |
|------------------------|---|------------------|
| <br><b>ABSENCE</b>     | Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. | <br><b>PLOMB</b> |
| <br><b>TEMPERATURE</b> | Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.                     |                  |

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **ST MARTIN D'ENTRAUNES CHEYLAN**  
 Gestionnaire du réseau : REAAM  
 Exploitation du réseau : REAAM

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SOURCE CHEYLAN Procédure de protection terminée



## Qualité de l'eau distribuée en 2019

| BACTERIOLOGIE (n/100 ml)   | NITRATES (mg/l)  | DURETE (°F)   |
|--|--|---|
| La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur. | Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)         | Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.<br><br><b>Eau peu calcaire.</b> |
| Nombre de prélèvements : 12<br>Nombre de non conformité : 4<br>Pourcentage de conformité : 66,7 %  | Nombre de prélèvements : 12<br>Nombre de non conformité : 0<br>Pourcentage de conformité : 100 %<br>Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L<br>Valeur moyenne : 0,6 mg/L | Nombre de prélèvements : 1<br>Valeur moyenne : 13,2 °F<br>Valeur minimale atteinte : 13,2 °F<br>Valeur maximale atteinte : 13,2 °F                                    |

| PESTICIDES (µg/l)  |
|--|
| Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l). |
| N.M.   |

| FLUOR (mg/l)  |
|---|
| Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l). |
| N.M.  |

## Conclusion sanitaire :

**66,7 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**

**Eau de mauvaise qualité. Une restriction de consommation a été prise du 27 juin au 5 juillet 2019. Au vu des analyses réalisées en 2019, l'eau est très agressive, présentant un risque de dissolution des métaux constituant les canalisations.**

Edité le 14/04/2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

|   |   |  |
|---|---|--|
|  <p><b>ABSENCE</b></p>     | Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. |  <p><b>PLOMB</b></p>  |
|  <p><b>TEMPERATURE</b></p> | Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.                     | Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. |

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

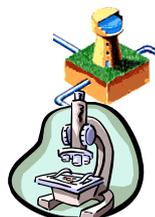


Nom du réseau de distribution : **ST MARTIN D'ENTRAUNES SUSSIS**  
 Gestionnaire du réseau : REAAM  
 Exploitation du réseau : REAAM

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SOURCE PRA CLARON Procédure de protection terminée  
 Station de production : STATION UV SUSSIS

### Qualité de l'eau distribuée en 2019



| BACTERIOLOGIE (n/100 ml)   | NITRATES (mg/l)  | DURETE (°F)  |
|--|--|--|
| La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur. | Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)         | Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.<br><br>Eau peu calcaire. |
| Nombre de prélèvements : 14<br>Nombre de non conformité : 6<br>Pourcentage de conformité : 57,1 %  | Nombre de prélèvements : 14<br>Nombre de non conformité : 0<br>Pourcentage de conformité : 100 %<br>Valeur maximale atteinte : 4,9 mg/L<br>Valeur moyenne : 1,5 mg/L | Nombre de prélèvements : 6<br>Valeur moyenne : 10,1 °F<br>Valeur minimale atteinte : 9,6 °F<br>Valeur maximale atteinte : 10,6 °F                              |

| PESTICIDES (µg/l)  |
|--|
| Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l). |
| N.M.   |

| FLUOR (mg/l)  |
|---|
| Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l). |
| N.M.  |

### Conclusion sanitaire :

**57,1 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**  
**Eau de mauvaise qualité. Une restriction de consommation a été prise du 3 au 26 juillet 2019. Au vu des analyses réalisées en 2019, l'eau est agressive, présentant un risque de dissolution des métaux constituant les canalisations.**

Edité le 14/04/2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

|                        |   |                  |
|------------------------|---|------------------|
| <br><b>ABSENCE</b>     | Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. | <br><b>PLOMB</b> |
| <br><b>TEMPERATURE</b> | Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.                     |                  |

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **ST MARTIN D'E. PRA PELET**  
 Gestionnaire du réseau : REAAM  
 Exploitation du réseau : REAAM

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SOURCE DES DEMOISELLES Procédure de protection terminée  
 Captage : SOURCE TREMOURIER Procédure de protection terminée  
 Mélange de captages : SCE DEMOISELLES + TREMOURIER  
 Station de production : STATION CHLORE GAZ SME PRA PELET



## Qualité de l'eau distribuée en 2019

| BACTERIOLOGIE (n/100 ml)   | NITRATES (mg/l)   | DURETE (°F)   |
|--|---|---|
| La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur. | Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)      | Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.<br><br><b>Eau peu calcaire.</b> |
| Nombre de prélèvements : 9<br>Nombre de non conformité : 2<br>Pourcentage de conformité : 77,8 %   | Nombre de prélèvements : 9<br>Nombre de non conformité : 0<br>Pourcentage de conformité : 100 %<br>Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L<br>Valeur moyenne : 1 mg/L | Nombre de prélèvements : 2<br>Valeur moyenne : 10,1 °F<br>Valeur minimale atteinte : 8,9 °F<br>Valeur maximale atteinte : 11,2 °F                                     |

| PESTICIDES (µg/l)  |
|--|
| Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l). |
| Nombre de prélèvements : 1<br>Valeur maximale atteinte : 0 µg/L<br>Nombre de mesures : 208<br>Nombre de non-conformités : 0                            |

| FLUOR (mg/l)  |
|---|
| Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).   |
| Nombre de prélèvements : 1<br>Nombre de non conformité : 0<br>Pourcentage de conformité : 100 %<br>Valeur maximale atteinte : 0 mg/L<br>Valeur moyenne : 0 mg/L |

## Conclusion sanitaire :

**77,8 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**

**Eau de qualité moyenne. Une restriction de consommation a été prise du 19 au 22 août 2019. Au vu des analyses réalisées en 2019, l'eau est agressive, présentant un risque de dissolution des métaux constituant les canalisations.**

Edité le 14/04/2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

|                        |   |                  |   |
|------------------------|---|------------------|---|
| <br><b>ABSENCE</b>     | Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. | <br><b>PLOMB</b> | Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. |
| <br><b>TEMPERATURE</b> | Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.                     |                  |   |